Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DU 12 octobre 2021

Auto-Saisine

DEMANDE

N° de dossier : PC 086 092 21 A 0019

Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 30-août-21

Nom du pétitionnaire : SAS SERGIES représenté par Julien Emmanuel

Commune: DANGE-SAINT-ROMAIN
Document d'urbanisme en vigueur: PLU

Objet de la demande : implantation d'une centrale photovoltaique, de locaux techniques, de deux réserves à

PROJET

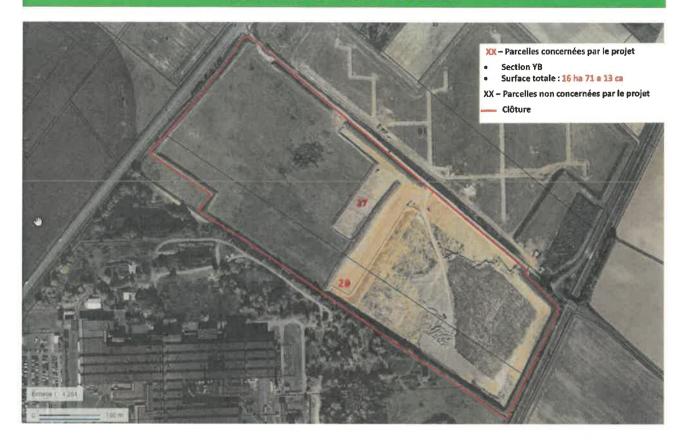
incendie, de clotures et de portails

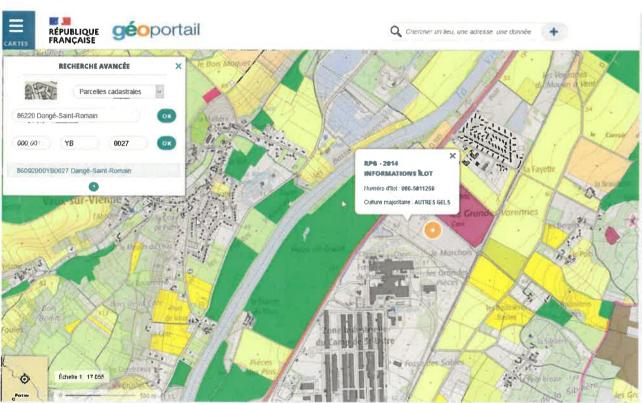
Caractéristiques du demandeur :	
Qualité du demandeur :	
Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parce OUI NON Si non, précisez :	elle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :
Caractéristique du projet :	
N°parcelle cadastrale : YB 27 28 29 Construction / installation photovoltaïque : Surface projetée : 16,71 ha Utilisation actuelle du sol :	OUI NON
Justification du projet :	

Centrale sur une ancienne carrière en fin d'exploitation, délibération municipale : avis favorable sur

l'implantation et sur le classement en zone N compatible avec les énergies renouvelables

LOCALISATION DU PROJET





PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

Avis de l'administration : Favorable

L'étude pédologique et potentiel agricole conclut que le « sol de la parcelle est anthropique, son potentiel agronomique est extrêmement limité voire nul. L'analyse du milieu (géologie, pédologie) aux alentours de l'emprise du projet montre que les sols développés sur les alluvions sableuses « terre de varennes » ont naturellement un potentiel agronomique limité qui réduit l'exploitation agricole. Une des possibilités est de réaliser un semi de fétuque ovine (plante résistante à la sécheresse) et d'associer une activité d'élevage d'ovins conduits selon le mode de l'agriculture biologique à la centrale photovoltaïque. »

AVIS DE LA CDPENAF DU 12 octobre 2021

Avis majoritairement favorable, l'avis de l'administration est adopté par la Commission.

Pour la Préfète de la Vienne et par délégation Pour le Directeur Départemental des Territoires Le Chef du Service de l'Économie Agricola et du Dével oppement Rural

Jean-Plant PRADEL